

PRENDRE DES PARTS DANS CYCLE EN TERRE POUR UNE ALIMENTATION LOCALE ET DURABLE



Elle est lumineuse, épanouie. Elle sent bon, elle est sucrée, elle est ici. Elle est fragile et jaune. Elle a un brin de temps pour convaincre les abeilles de la butiner afin de se métamorphoser doucement en fruit juteux, sucré, rond, irrésistible. Elle y fera grandir de discrets trésors pleins de promesses de nouvelles fleurs. Nous la cultivons pour vous transmettre sa précieuse descendance. Peu d'entre elles ont cette chance de grandir en Belgique.

**SOUHAITEZ-VOUS NOUS AIDER À PERPÉTUER CES PROMESSES DE FLEURS,
DE DOUCES SAISONS ET DE BANQUETS À VENIR ?**



CYCLE EN TERRE EST UNE COOPÉRATIVE QUI :

- Produit en Belgique des semences potagères biologiques de variétés reproductibles.
- Maîtrise toutes les étapes : de la culture à la commercialisation en passant par le tri des semences.
- Organise des formations destinées aux jardiniers et aux professionnels.
- Sélectionne des semences pour conserver et faire évoluer les variétés de légumes adaptées à nos terroirs.

Nous choisissons de vous proposer des variétés reproductibles, adaptées à nos besoins : climat, mode de culture biologique, goût, rendement... Nous favorisons les semences produites par Cycle en Terre, ainsi que via notre réseau de multiplicateurs, et nous sommes également heureux de collaborer avec d'autres semenciers européens (Sativa, de Bolster, Agrosemens...) commercialisant des semences produites dans le respect de nos valeurs. En 2023, parmi les 300 variétés de semences présentes sur notre catalogue, 144 étaient produites par Cycle en Terre ou par des maraîchers/partenaires belges.

DES SEMENCES POUR DES LÉGUMES EXQUIS ET BIEN DE CHEZ NOUS !

UNE COOPÉRATIVE

Les semences sont héritées de nos ancêtres et seront transmises à nos descendants. Elles sont libres. Bien qu'elles aient été domestiquées par l'homme, nous pensons qu'elles ne doivent pas être privatisées. Fonctionner en coopérative nous semble absolument cohérent : ensemble, nous détenons une coopérative essentielle à la disponibilité des semences locales et reproductibles.

Chaque citoyen est libre de produire de nouvelles semences à partir des nôtres : il n'y a aucune restriction : nous formons même les jardiniers à en produire eux-mêmes.

La coopérative est active depuis 2016 et compte déjà plus de 230 coopérateurs. Nous vous proposons de nous rejoindre pour faire encore grandir le projet.



POURQUOI UN SEMENCIER BELGE ?

Les semences sont la base de notre chaîne alimentaire et aujourd'hui, elles ne sont quasiment plus produites ici. Cela nous rend vulnérables par rapport aux importations et aux multinationales. Cycle en Terre agit concrètement pour reconquérir notre autonomie alimentaire en Belgique.

Afin d'accomplir notre mission de manière pérenne, nous développons un projet rentable qui nous permet d'engager du personnel qualifié et d'investir dans une installation et des équipements professionnels.

NOS SPÉCIFICITÉS

Des grandes quantités !

L'objectif de Cycle en Terre, c'est d'agir pour relocaliser l'alimentation. Pour cela, nous :

- Produisons en Belgique un maximum de semences. Nous sommes spécialisés, équipés, formés, et nous voyons grand. La production belge, demain, c'est Cycle en Terre. Grâce à notre savoir-faire, nous avons récolté de belles quantités de semences en 2022.
- Proposons des quantités adaptées aux différentes échelles de culture : Pour les jardiniers, nous avons développés des conditionnements adaptés à un beau potager familial de 4 personnes. Pour les maraîchers, les entreprises, les jardiniers passionnés, et les amis bien organisés, nous proposons des conditionnements en vrac.



De la qualité !

Des taux de germination et de la transparence.

Produire en Belgique, c'est bien... si ça germe ! Nous proposons uniquement des semences de qualité : tous les lots des semences sont testés chaque année avec minutie dans notre laboratoire.



**CYCLE EN TERRE, CE SONT ENVIRON 26 MILLIONS DE SEMENCES PRODUITES EN 2022 !
NOUS SOUTENIR, C'EST INCROYABLEMENT PRODUCTIF ET BELGE.**

L'ÉQUIPE

Nous sommes 6 employés : Béatrice, Christophe, Emmanuelle, Fanny, Nicolas et Véronique. Ensemble, avec quelques intérimaires, saisonniers et stagiaires selon les saisons, nous relevons de grands défis. Nous formons une équipe appliquée, dont les valeurs sont à la hauteur du projet, qui réfléchit et agit avec justesse et qui y prend du plaisir !



NOTRE PROJET

Nous travaillons actuellement sur 2 sites : les cultures et le tri des semences sont à Buzin, le reste est situé dans le centre d'Havelange au sein d'un bâtiment en location qui n'est pas adapté à nos besoins. La distance entre les 2 sites complique nos activités. Aujourd'hui, nous avons l'incroyable opportunité de construire un bâtiment adapté à nos contraintes de production sur un terrain de 6 hectares. L'endroit est idéalement situé, les terres sont fertiles et labélisées bio, le permis est en cours d'obtention et nous avons un plan de financement qui tient la route.

Ce nouveau site comprendra :

- La production agricole et le tri des semences qui sont produites en Belgique sur notre site et chez différents multiplicateurs
- Le laboratoire de tests de germination
- Le stock de semences
- Le centre logistique pour la commercialisation des semences (ensachage, expédition des semences)

Depuis 2016 nous en étudions les plans. Aujourd'hui nous sommes prêts et impatients !



**NOUS AVONS L'OPPORTUNITÉ D'ACQUÉRIR CE TERRAIN ET LE BONHEUR DE POUVOIR ENVISAGER
DE LE TRANSFORMER EN ENDROIT TRÈS DIVERSIFIÉ AU NIVEAU ÉCOLOGIQUE.**

CONSTRUISEZ AVEC NOUS !

Pour réaliser notre projet, il ne manque pas grand-chose, et vous pouvez participer en prenant des parts de coopérative.

Objectif financier : réunir 160.000 euros d'épargne citoyenne.

Le financement du bâtiment est prévu ainsi :

- Subside Hall Relais Agricole : **190.000 €**
- Prêts bancaire et investisseurs : **235.000 €**
- Fonds propres de Cycle en Terre : **50.000 €**
- Appel à coopérateurs : **160.000 €**

Un maximum de 33 parts par coopérateur est autorisé dans le cadre de cet appel public à l'épargne car nous bénéficions de l'agrément du Conseil national de la Coopération (CNC) dont la mission consiste à diffuser les principes de la coopération et à préserver l'idéal coopératif. Pour bénéficier de cet agrément, le montant investi par coopérateur est limité à 5000 €. En conformité avec la législation belge applicable nous ne levons par ailleurs pas plus de 500.000 € de capital par an.



Investir dans Cycle en Terre nous aidera financièrement, mais pas uniquement !

Une somme de 160.000 € de nouvelles parts dans un projet de 635.000 €, cela représente 25 % de ce capital supplémentaire. Vous investissez dans un projet qui a du sens mais surtout qui est solide et réfléchi. Votre voix en tant que coopérateur nous donnera une force représentative ainsi qu'une garantie de bonne gouvernance. Au plus nous serons nombreux, au plus la coopérative sera portée par l'inspiration et les idées de ses coopérateurs pour changer le monde : votre présence au sein de la coopérative vous permettra de venir nous donner vos propositions et remarques lors des assemblées générales.

Devenir coopérateur.trice de Cycle en Terre, c'est :

- Soutenir : - Une agriculture respectueuse de l'environnement
- Le développement de l'emploi local
- Favoriser la résilience de nos systèmes alimentaires
- Devenir acteur de l'autonomie semencière

ÊTRE COOPÉRATEUR, C'EST RÉALISER UN INVESTISSEMENT ÉTHIQUE.

Quels sont les avantages à devenir coopérateur.trice ?

- Les bénéfices sont avant tout les répercussions sociales, environnementales et économiques liées à une plus grande autonomie alimentaire.
- Vous réalisez un investissement éthique et durable : la société est valorisée annuellement et la valeur de vos parts évolue en fonction du résultat.
- Des dividendes peuvent être redistribués (maximum 6% car nous sommes en coopérative agréée CNC). Cependant nous mettons une priorité sur le développement de projets plutôt que sur la distribution de dividendes.
- Chaque année, vous serez invité.e à un événement particulier pour les coopérateur.trice au cours duquel il sera possible d'apprendre toujours plus sur les semences, le jardin, les légumes.

Comment devenir coopérateur.trice ou offrir des parts à un proche ?

Un coopérateur est une personne physique ou morale qui investit dans la coopérative en prenant une ou plusieurs parts. L'apport financier des coopérateurs constitue le capital de la coopérative, qui lui permet de mener à bien ses activités en remplissant les objectifs fixés dans son plan financier.

Le montant de la part est fixé à 150 euros. Dans le cadre de cet appel public à coopérateurs, qui vise exclusivement l'acquisition de parts B de la coopérative, le seuil maximum autorisé est de 4.950 euros, soit 33 parts par investisseur.

En pratique :

Nous vous invitons, en complément à ce document, à consulter la fiche d'information relative à l'émission des parts de coopérateur de type B avant toute souscription. Ce document présente en détails la nature du produit financier, ses caractéristiques, l'offre de souscription qui est faite, les chiffres clés de la coopérative et les risques liés à l'investissement.

Tous les documents sont en ligne : <https://cycle-en-terre.be/et-vous/#coopérateurs>. Vous y trouverez :

- Le présent prospectus
- La fiche d'information relative à l'émission des parts de coopérateur de type B
- Une liste de réponses aux questions fréquemment posées
- Les statuts de la coopérative

Si vous ne pouvez pas prendre des parts par internet, il est possible de fonctionner par téléphone ou par courrier. Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter :

FANNY LEBRUN : 0495/935.279 | COOPERATIVE@CYCLE-EN-TERRE.BE



